

Sujet : [INTERNET] Enquête publique UNITECH - projet de laverie de linge souillé en provenance de l'industrie nucléaire

De : Maurice MICHEL <michel.igas@wanadoo.fr>

Date : 28/11/2019 10:55

Pour : Préfecture 52 <pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr>

Madame la Préfète de la Haute-Marne,

J'ai procédé à l'examen des pièces du dossier UNITECH et je me suis étonné de n'y trouver aucun avis scientifique qui donne la garantie qu'aucun des risques présentés par le projet pour la préservation de la santé publique et la protection de l'environnement ne se réalisera. Par exemple, rien ne permet d'affirmer qu'il n'existe pas de risque de pollution du milieu environnant et de l'atmosphère par les rejets de l'activité de la laverie. Il n'est pas de document fiable qui en atteste avec certitude.

Au contraire on peut observer, par exemple, que l'administration en charge de la santé publique (ARS) assortit son avis favorable du 08/11/2019 de réserves qui mettent en relief le risque de contamination des végétaux et des poissons via la chaîne alimentaire par les rejets radiologiques d'UNITECH. L'ARS exprime certes ses regrets devant ce constat, de même subordonne-t-elle son avis favorable à la mise en oeuvre d'une procédure d'évaluation. Mais, l'application du principe de précaution aurait dû la conduire à formuler un avis défavorable à défaut d'imposer des mesures réelles, fut-ce à titre provisoire, pour pallier la survenance des dangers qu'elle évoque.

En conséquence, les autorités ne peuvent que rejeter un dossier dont la dangerosité est avérée. Pour ma part, j'émetts un avis défavorable.

En parfaite considération,

Maurice MICHEL

Inspecteur Général honoraire des Affaires Sociales

12, rue des Roises

88350 GRAND